



## **Al Kamandjâti**

**Des écoles de musique en Palestine**

**Cette association loi 1901 a été créée en octobre 2002 à l'initiative de Ramzi Aburedwan, diplômé du Conservatoire National de Région d'Angers, originaire du camp de réfugiés d'Al Amari près de Ramallah.**

L'objectif d'Al Kamandjâti est de rendre accessible la musique aux enfants palestiniens les plus démunis.

L'association a ouvert les portes d'une école de musique en Octobre 2005 à Ramallah. Aujourd'hui, elle enseigne la musique à plus de 500 élèves en Palestine: Ramallah, Qalandiah, Al Amari, Jalazon, Qaddura, Deir Ghassana, Jénine et Tulkarem. Depuis 2008, elle a également débuté les cours au Liban où elle compte aujourd'hui 60 élèves dans les camps de Bourj el Barajneh et Chatila.

Depuis sa création, Al Kamandjâti a pris une place importante dans le paysage culturel local avec un dynamisme certain: organisation d'ateliers, master classes, concerts et festivals, ainsi que le développement de la lutherie.

Depuis 2009, de jeunes musiciens des Centres de musique de Ramallah et Jénine poursuivent leurs études dans différents Conservatoires de musique français. L'objectif poursuivi est qu'ils deviennent à leur tour professeur dans les écoles de musique d'Al Kamandjâti. A la rentrée 2011, ils seront 6 musiciens, répartis dans les Conservatoires d'Angers, de Bordeaux et de Toulouse.

**La chance dont a bénéficié Ramzi Aburedwan ne doit pas rester isolée.**

**C'est pourquoi nous vous proposons de devenir parrain d'un étudiant palestinien afin de nous aider à financer ses études en France.**

**Association Al Kamandjâti**  
**21 rue Hanipet 49124 St Barthelemy D'Anjou**  
**Tél : 06.62.09.63.62**  
**Email : [alkam.angers@yahoo.fr](mailto:alkam.angers@yahoo.fr)**  
**Site Internet : <http://www.alkamandjati.com/>**

-----  
Je souhaite participer à la scolarité d'un étudiant palestinien en France en versant la somme de 30€ par mois ou autre montant. *(des nouvelles des étudiants sont données dans la lettre annuelle aux adhérents).*

Nom, Prénom:

Adresse :

Téléphone:

Email:

*Si chèque : libellé à l'ordre d'Al Kamandjâti.*

Si vous désirez procéder à un virement mensuel, veuillez voir la procédure au dos.

*Merci de votre soutien.*

**VOLET À REMETTRE À VOTRE ORGANISME BANCAIRE**

La formule de virement ci-dessous n'est pas un prélèvement directement effectué par l'association Al Kamandjâti sur votre compte : c'est un document rédigé pour simplifier vos démarches auprès de votre banque.

Vous pouvez également effectuer cette procédure via Internet (si vous avez un compte permettant de passer des ordres via le web ou en prenant RDV avec votre conseiller).

Ce prélèvement peut être suspendu sur simple demande auprès de votre organisme bancaire.

**DEMANDE DE VIREMENT PÉRIODIQUE**

DESTINATAIRE : Agence bancaire / agence CCP :

Je, soussigné (e)  
Demeurant au

Titulaire du compte ouvert dans vos livres n°

Vous prie de bien vouloir virer la somme de : (en toutes lettres) :

Sur le compte suivant :

- Nom de la banque : CREDIT AGRICOLE ANJOU MAINE - ANGERS RALLIEMENT (03701)
- Adresse de la banque : 36, rue Lenepveu - BP 65233 - 49052 ANGERS – FRANCE
- Téléphone : 02 41 24 15 50 Fax : 02 41 86 06 13
- Intitulé du Compte : Association Al Kamandjâti
- Code établissement : 17906 Code guichet : 00032 N° de compte : 00050059740
- Clé RIB: 44

Durant la période du ..... au .....et ce tous les :1<sup>er</sup> de  
chaque mois, 5 de chaque mois, 10 de chaque mois.

*Date et signature :*